Image not found or type unknown

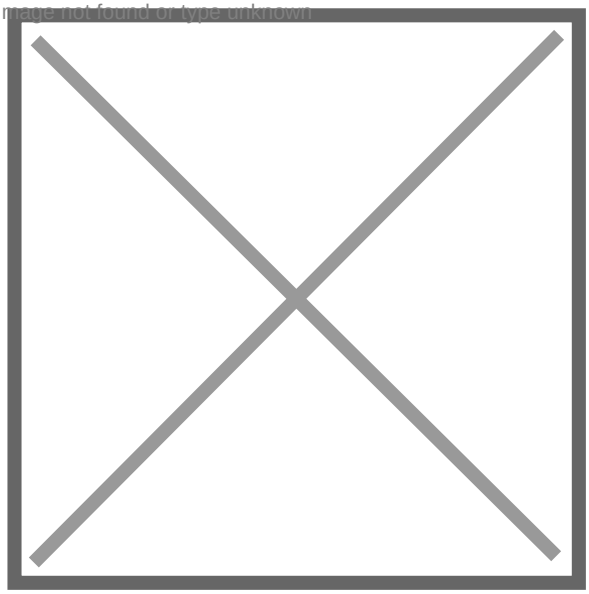

Entretien d'embauche et temsp de travail

Par **Marlow**, le **12/08/2009** à **15:38**

Bonjour,

Je viens de passer un entretien dans une association. mon recruteur m'a posé la question suivante:" quel est votre relation au travail? Étant donné que nous travaillons dans l'associatif, on croule souvent sous le poids du boulot, est ce que vous êtes prêt par exemple à rester au bureau plus longtemps comme nous qui ne comptons pas nos heures. Est ce que vous seriez prêt à faire comme nous ou est ce que vous faites vos 35 heures et vous partez?"

j'aimerais savoir s'il a le droit de me poser cette question? Si cela ne frise pas la discrimination si jamais je lui répondais que je suis disposé à faire 35 heures mais pas plus. Est ce que je peux le poursuivre?

Merci par avance

Par **Berni F**, le **12/08/2009** à **16:37**

Bonjour,

il est évident qu'il va vous éliminer si vous répondez que vous ne ferez que les heures qu'on vous paie.

de plus, je ne vois pas en pratique comment vous démontreriez que c'est pour cette raison

que vous n'auriez pas été sélectionné.

ceci dit, rien ne vous empêche de mentir.

vous pourrez le poursuivre lorsque vous aurez été embauché et qu'il ne vous aura pas payé toutes les heures que vous aurez effectué... mais si il ne vous embauche pas... je ne vois pas ce que vous pourriez faire.

à noter aussi que lorsque vous aurez été embauché et que vous vous serez plaint des heures supplémentaires impayées, vous risquez de subir une ambiance de travail des plus détestables et vous finirez sans doute par être licencié pour une faute provoquée, imaginaire et/ou farfelue (ou aucune raison, si vous n'attendez pas la fin de la période d'essai pour vous plaindre).

Par **Marlow**, le **12/08/2009** à **17:03**

bonjour,
Merci pour votre réponse et votre réactivité!

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés